

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 09 février 2010 - Procès-verbal

L'assemblée générale s'est tenue après la répétition, le mardi 9 février 2010 au Temple de Colombier. Les membres de l'association étant présents à plus des deux tiers, l'assemblée peut avoir lieu.

La présidente de l'Association, Laetitia Girod, ouvre l'assemblée à 20h45.

La directrice, Anne Rémond, ainsi que la présidente, font part des excuses quant aux absent(e)s.

Une minute de silence est observée pour notre membre disparue, Béatrice Grosvernier, ainsi que pour le fils d'Hedwige Rausis.

1. Nomination de scrutateurs

Rachel Hirsig et Christian Mermod sont nommés scrutateurs pour cette assemblée.

2. Démissions et radiations

Vincent Steiner démissionne du poste de président.

David Hirsig démissionne du poste de caissier.

Laetitia Girod démissionne du poste de secrétaire.

Rachel Hirsig et Fabienne Vuillaume démissionnent de leur qualité de vérificatrices des comptes, même si elles y avaient été nommées pour 2 ans (future nomination au poste de secrétaire pour Fabienne Vuillaume ; Rachel Hirsig est surchargée entre son activité et son complément de formation professionnelle).

Ces démissions sont acceptées par l'assemblée.

Aucune radiation n'est à déplorer.

3. Rapport de la présidente

La présidente, Laetitia Girod, est touchée d'avoir été élue lors de l'Assemblée extraordinaire de l'automne dernier.

Elle souligne que les concerts de fin janvier ont été un succès, qu'ils reflètent bien le dynamisme et la joie de vivre de notre chœur. La présidente espère que les prochaines prestations seront d'une même constance, voire encore meilleures. L'accompagnement de Nicolas Bamberger au piano a apporté un réel plus.

En ce qui concerne la Fête de Colombier, les comptes n'ont pas encore été bouclés par les organisateurs. A première vue, il semblerait que ces comptes se solderont positivement, avec une répercussion bénéfique pour notre association.

Le président-sortant, Vincent Steiner, ne désire rien ajouter.

4. Rapport du caissier

Au 31 décembre 2009, le compte se solde positivement à SFr. 3'794.40. Rien de spécial n'est à signaler.

5. Rapport des vérificatrices des comptes

Mises à part quelques remarques, les vérificatrices approuvent les comptes 2009 de l'association.

6. Adoptions des différents rapports

Les membres de l'assemblée adoptent à l'unanimité les rapports du caissier et des vérificatrices des comptes. Pleine décharge leur est donnée.

7. Nominations statutaires

Sont nommés par l'assemblée et pour une période d'un an :

Laetitia Girod au poste de présidente ;
Nathalie Fagherazzi-Mollard au poste de vice-présidente ;
Séverine Billard au poste de caissière ;
Fabienne Vuillaume au poste de secrétaire ;
Anne Rémond au poste de directrice ;
Astrid Junod, Anne Rémond, Anne Gindraux, Florence Borsay, Rachel Hirsig et Danièle Marchand, en qualité de membres du comité musical ;
Ariane Burgat en tant qu'organisatrice des apéritifs mensuels .

Maria Pires et Davig Hirsig sont nommés aux postes de vérificateurs des comptes pour une durée de deux ans. Christian Mermod est nommé vérificateur des comptes suppléant.

Ces nominations sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

8. Modifications des statuts

Les modifications rédactionnelles et structurelles proposées sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

Il s'agit des modifications suivantes :

- Article premier, Création : remplacement de « ... Son domicile est celui du président ou de la présidente en fonction » par « ... Le siège de l'association est à Colombier. ».
- Article 12, Fonctionnement : ajout de « L'adresse administrative de l'association est celle du président(e) ou du vice-président(e). »
- Article 24, For : « Pour tout litige au sein de l'association, le for juridique est celui du siège de l'association ».

9. Budget prévisionnel pour 2010

Le budget prévisionnel pour 2010 est estimé comme suit :

Produits :	Cotisations	SFr.	4'800.-	
	Sponsor LBG	SFr.	500.-	
	Sponsor Plan-Jacot	SFr.	500.-	
	Mariages	SFr.	800.-	
	Concerts 22-23.01.10	SFr.	2'393.-	SFr. 8'993.-
Charges :	Honoraires directrice	SFr.	3'500.-	
	Frais de compte	SFr.	40.-	
	Étoles suppl.	SFr.	150.-	
	Partitions suppl.	SFr.	400.-	
	Honoraires pianiste	SFr.	800.-	SFr. 4'890.-
	Solde			SFr. 4'103.-

Pour l'instant, aucun mariage n'est agendé, mais une entrée de SFr. 800.- est tout de même budgétée.

De plus, les comptes de la Fête de Colombier n'ayant pas encore été bouclés par les organisateurs, une répercussion bénéfique pour notre association est à prévoir.

Christian Mermod demande ce qu'il sera fait de ce bénéfice prévisionnel. La présidente lui répond que cet argent servira à acquérir d'autres partitions, voir d'organiser un souper, une sortie etc. Christian Mermod s'interroge s'il n'y a pas de limite de bénéfice pour ne pas devoir payer d'impôts ; le comité se renseignera à ce sujet.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

10. Cotisations 2010

Les cotisations restent inchangées par rapport à 2009, c'est-à-dire :

- SFr. 150.- par membre ;
- SFr. 250.- par couple ;
- SFr. 100.- pour AVS, AI et étudiants ;
- gratuit pour les enfants de moins de douze ans.

Pour rappel :

- La cotisation est à payer d'ici fin mars de l'année en cours et est valable pour une année civile.
- La cotisation n'est pas remboursable en cas d'arrêt de participation au chœur.
- Une demi-cotisation est due par les membres qui débutent leur participation au chœur après la rentrée scolaire d'août de l'année en cours.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

11. Rapport de la directrice

La directrice remercie les membres d'avoir fait en sorte que 2009 eut été une belle « saison », pleine de couleurs et de dynamisme. Elle ajoute que le fait de « jouer le jeu » toute l'année en venant aux répétitions, en apprenant les paroles, en écoutant ses conseils et en les appliquant au mieux, ainsi qu'en échangeant, font que notre groupe est plein de chaleur et de vitalité.

Elle a trouvé positif d'avoir un accompagnement au piano pour les deux concerts de janvier dernier, mais estime qu'il faut aussi garder le « a capella » pour assurer un certain dynamisme.

En ce qui concerne les absences, A. Rémond demande à ce que les membres la (ou un(e) collègue) préviennent par sms, par e-mail ou autre. Elle rappelle qu'il faut parfois se motiver, faire un effort pour soi, pour les autres, pour la directrice, pour tout le groupe et que c'est aussi une marque de respect vis-à-vis des membres réguliers.

Afin de tirer en avant les nouveaux venus sans que cela ne démotive les autres et de donner de l'assurance aux membres, une bibliothèque musicale à écouter sera insérée sur le site de la directrice (www.anne-remond.ch). Chacun(e) pourra se logger et ainsi écouter sa propre voix, afin d'apprendre ou de confirmer ce qu'il/elle a à chanter. Pour le moment, cette manière de faire n'est pas encore opérationnelle, mais est en projet.

Anne Rémond remercie chacune et chacun de la chaleur et de l'amitié partagée, ainsi que de leur confiance témoignée.

12. Divers

1. Blog

Marie Pires créera un site internet au lieu du blog actuel.

2. Lieu de répétition

Nathalie Fagherazzi-Mollard relève que la commune de Colombier met le Temple à notre disposition pour les répétitions et que la Barc nous réserve une salle à la maison de paroisse tous les mardis soirs, ceci de manière gratuite. Afin de la remercier, elle propose soit de faire un don à la paroisse, soit d'animer 1-2 cultes. Il en ressort que l'agenda 2010 est déjà bien chargé et que le comité décidera du montant à verser à la paroisse.

3. Planning 2010

Le comité établira un planning des répétitions et interventions 2010 de l'association. Cet agenda sera remis à tous les membres.

4. Liste des membres

Le listing des membres de l'association sera remis à jour par le comité et transmis à chacun.

5. Sponsoring

La présidente propose que, pour les prochains concerts, chaque chant soit sponsorisé par des personnes ; le nom des sponsors serait annoncé avant chaque chant et figurerait sur le programme des concerts : idée à creuser. De plus, la recherche de sponsors/donateurs est léthargique : point à reprendre en main par le comité.

6. Concert de mars

La Fanfare de Fleurier est invitée à se produire à la 2^{ème} partie de notre concert du 12 mars prochain. Le lieu proposé est le Temple de St-Blaise (pas de chœur similaire, acoustique idéale, piano à disposition) et pas d'aménagement à faire (à l'encontre de Colombier). Le comité se charge d'organiser ce concert.

7. Sortie en Aveyron

Comme convenu, notre chœur est inscrit au Festival choral organisé par le chœur de Ste-Geneviève-s/Argence, dans l'Aveyron, en France. Cette sortie aura lieu le week-end du jeûne fédéral, soit du vendredi 17.09.10 au lundi 20.09.10 (= lundi du Jeûne fédéral). L'hébergement se fera chez des particuliers ou dans des gîtes. Il y aura visite d'une coutellerie et d'une fromagerie, un concert le samedi soir et un grand concert le dimanche (fin prévue vers 17 h.). En ce qui concerne le voyage : départ le vendredi vers midi ; Hanna Frayne se renseigne quant au prix d'un tel voyage en car ; en cas de transport en voiture, il faut compter env. € 180.- par véhicule (essence, péages, ...) ; le trajet en train est faisable, mais est parsemé de nombreux changements. A étudier.

8. Concert aux Ponts-de-Martel

Florence Borsay propose que l'on donne concert le 16 avril prochain aux Ponts-de-Martel ; l'assemblée refuse à l'unanimité, l'agenda étant déjà bien chargé. F. Borsay se charge de transmettre la réponse.

9. Apéritifs mensuels – Culte à Diesse

Ariane Burgat relève que le mode de fonctionnement des apéritifs mensuels est impeccable et que la petite caisse permet de payer les verres, tasses, salés, ... Elle nous transmet les meilleures salutations de Stéphane Roueche ; ce dernier souhaite que notre chœur anime à nouveau un culte à Diesse : Anne Rémond agendera avec lui.

La séance est levée à 21h45.

Colombier, le 9 février 2010

La présidente :

La secrétaire :

Laetitia Girod

Fabienne Vuillaume